Nations Unies A/53/492

Assemblée générale

Distr. générale
13 octobre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session
Point 149 de l'ordre du jour
Décennie des Nations Unies pour le droit international

Décennie des Nations Unies pour le droit international

Note du Secrétaire général

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–2	2
II.	Enseignement, étude, diffusion et vulgarisation du droit international	3–25	2
	A. Publications relatives aux activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du droit international	4–13	2
	B. Diffusion par les moyens électroniques d'informations concernant les activités des Nations Unies dans le domaine du droit international	14–25	4
III.	La collection de Traités des Nations Unies : la nouvelle base de données	26–33	6

98-30473 (F) 201098 221098

I. Introduction

1. Par sa résolution 44/23 du 17 novembre 1989, l'Assemblée générale a déclaré la période 1990-1999 Décennie des Nations Unies pour le droit international et une série de programmes d'activités a été adoptée par la suite. À sa cinquante et unième session, l'Assemblée a adopté le programme des activités à entreprendre pendant la dernière partie (1997-1999) de la Décennie. Le programme figure en annexe à la résolution 51/157 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1996.

2. Au paragraphe 8 de sa résolution 52/153 du 15 décembre 1997, intitulé «Décennie des Nations Unies pour le droit international», l'Assemblée générale a encouragé le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat à poursuivre ses efforts pour rendre plus accessible l'information sur les activités des Nations Unies dans le domaine du droit international et à mettre à jour *l'Annuaire juridique des Nations Unies*. Le présent rapport a pour objet de rendre compte de ce qui a été fait pour donner suite à cette demande.

II. Enseignement, étude, diffusion et vulgarisation du droit international

3. En 1998, le Bureau des affaires juridiques a continué à déployer des efforts pour diffuser des informations sur le droit international. La publication d'études reste le principal moyen qu'il utilise pour ce faire, mais il a aussi eu recours aux moyens électroniques.

A. Publications relatives aux activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du droit international

4. Pour donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/153, on s'est efforcé de résorber le retard accumulé dans la publication de l'*Annuaire juridique des Nations Unies*. L'édition de 1989 est en préparation et les éditions de 1988, 1993 et 1994 ne vont pas tarder à être publiées. L'édition de 1995 sera bientôt sous presse. Les travaux relatifs aux volumes portant sur les années postérieures à 1995 continuent. Un index cumulatif couvrant la période 1962-1986 a été établi et sera publié en tant que publication des Nations Unies[1].

5. Le *Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice, 1992-1996*[2] a été publié en 1998; il fait suite à une publication précédente[3] portant sur le même sujet et couvrant la période comprise entre 1948 et 1991. Le *Résumé* a été établi par la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques en collaboration avec le Greffe de la Cour internationale de Justice pour répondre à l'intérêt croissant que suscitent les travaux de la Cour, comme indiqué dans le programme des activités à entreprendre pendant la dernière partie (1997-1999) de la Décennie des Nations Unies pour le droit international. Le *Résumé* a été publié dans les six langues officielles de l'Organisation.

6. L'ouvrage intitulé *Pour un meilleur droit international : La Commission du droit international a 50 ans*[4] a été publié au mois de juin 1998 pour commémorer le cinquantième anniversaire de la création de la Commission. Il contient les actes du Colloque des Nations Unies sur le développement progressif et la codification du droit international tenu à New York les 28 et 29 octobre 1997. L'ouvrage, qui a été préfacé par le Secrétaire général, est divisé en trois parties : dans la première, il est rendu compte des exposés présentés oralement et des débats qui ont eu lieu sur les sujets suivants : a) aperçu du processus normatif international et rôle de la Commission du droit international; b) principales difficultés rencontrées aujourd'hui dans le processus normatif international; c) choix de sujets pouvant être retenus par la Commission aux fins de la codification et du développement progressif et méthodes de travail de la Commission; d) l'oeuvre de la Commission et la mise en forme du droit international; e) comment resserrer les liens de la Commission avec d'autres organes législatifs ainsi qu'avec les universités et les instituts de recherche juridique spécialisés; f) comment susciter l'intérêt pour le droit international et le rendre plus accessible; g) l'influence de la Cour internationale de Justice sur les travaux de la Commission du droit international et l'influence de la Commission sur les travaux de la Cour. Dans la deuxième partie est reproduit le texte des communications reçues par écrit. Enfin, la troisième partie contient les décisions et conclusions que la Commission a adoptées à sa quarante-huitième session sur son programme, ses procédures et ses méthodes de travail et les textes anglais et français du statut de la Commission.

7. La Division de la codification a publié au mois de juillet 1998 l'ouvrage intitulé *Analytical Guide to the Work of the International Law Commission, 1949-1997*[5] pour marquer le cinquantième anniversaire de la création de la Commission; il complète l'ouvrage intitulé *La Commission du droit international et son oeuvre*[6], qui en est à sa cinquième édition. Le *Guide* a pour objet de faciliter les recherches dans les travaux de la Commission ayant contribué à la codification et au développement progressif du droit international au cours de ses 50 premières années d'existence. Il est organisé par

sujets, sous-divisés en catégories et étapes d'examen par la Commission, ce qui permet au lecteur de suivre le développement de chaque sujet du début à la fin.

8. La Division de la codification met aussi au point, en vue de les publier, les actes du séminaire tenu à Genève les 21 et 22 avril 1998 pour célébrer le cinquantième anniversaire de la Commission du droit international. Le séminaire a été organisé conjointement par la Commission, le Gouvernement suisse et l'Institut universitaire de hautes études internationales. Il avait pour thème : «La Commission du droit international 50 ans après : Une évaluation» et les sujets suivants y ont été examinés : a) aperçu des travaux de la Commission du droit international de 1948 à 1998; b) responsabilité des États et responsabilité pour les conséquences préjudiciables : observation sur le point de vue de la Commission; c) immunité des États : problèmes d'aujourd'hui hérités du passé?; d) droit des traités : il reste encore des questions à résoudre; e) futurs sujets et problèmes du processus normatif international; et f) usages et dangers de la codification.

9. Au paragraphe 13 a) du programme d'activités de la dernière partie (1997-1999) de la Décennie des Nations Unies pour le droit international, il était suggéré que l'Organisation encourage la publication de communications sur des sujets de droit international rédigées par des praticiens du droit international et par les conseillers juridiques des États et des organisations internationales. Après consultations de conseillers juridiques d'États et d'organisations internationales et de divers praticiens sur la meilleure façon de donner suite à la suggestion de l'Assemblée générale, des invitations à contribuer à une série de communications ont été envoyées aux conseillers juridiques d'États Membres ainsi qu'à tous les organismes du système des Nations Unies et à des praticiens du droit international. La série donnera une idée générale du droit international tel qu'il est perçu par ceux qui le pratiquent. La Division de la codification prépare l'ouvrage qui contiendra une trentaine de communications classées selon les grands thèmes suivants : le rôle du conseiller juridique dans l'élaboration des décisions politiques; le rôle du conseiller juridique dans l'intégration des décisions internationales dans le droit interne; le rôle du conseiller juridique dans l'application et le développement du droit des organisations internationales; le rôle du conseiller juridique ou de l'avocat plaidant devant les tribunaux nationaux dans des affaires portant sur des questions de droit international; et le rôle du conseiller juridique ou de l'avocat plaidant devant les cours et tribunaux internationaux. La série devrait être publiée en 1999, à temps pour la célébration de la clôture de la Décennie des Nations Unies pour le droit international.

10. À l'occasion de la Décennie des Nations Unies pour le droit international, la Division de la codification prépare une autre étude provisoirement intitulée *Les Nations Unies et le développement du droit international dans les années 90*, dans laquelle sont analysés les instruments juridiques élaborés par l'Organisation des Nations Unies pendant les années 90 dans le cadre du processus «normatif» normal ainsi que leur contribution au développement du droit international. L'étude est limitée aux activités des principaux organes délibérants des Nations Unies et pourtant elle porte sur des sujets aussi divers que le désarmement, le droit international de l'environnement, les droits de l'homme, les relations diplomatiques et consulaires, le droit pénal international, le droit économique international, le droit de la mer, le droit des traités, le droit de l'espace et le droit des organisations internationales.

11. Le volume XXVII de l'*Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international*[7] a été publié au mois de juin 1998; il rend compte des travaux de la vingt-neuvième session de la Commission, tenue en 1996, portant notamment sur le commerce électronique et l'arbitrage commercial international. Les extraits Nos 17, 18 et 19 de la jurisprudence relative aux instruments de la CNUDCI ont été publiés[8] pour donner des informations sur les décisions des tribunaux et les sentences arbitrales relatives aux conventions et lois types élaborées par la Commission.

12. Le Service du droit commercial international se prépare aussi à publier les actes du colloque tenu à New York le 10 juin 1998 pour commémorer le quarantième anniversaire de la signature, à New York, le 10 juin 1958, de la *Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères*. D'éminents experts en matière d'arbitrage ont analysé le fonctionnement de la Convention pendant ses 40 premières années et tenté de le pronostiquer pour les 40 années à venir. Les actes du colloque devraient être publiés dans les premiers mois de 1999. La publication des actes du colloque sur le droit commercial uniforme tenu à New York le 11 juin 1998 est aussi en préparation. L'ouvrage donnera des informations sur les sujets actuellement étudiés et sur ceux qui pourraient l'être à l'avenir dans le domaine du commerce électronique, de la cession de créances à des fins de financement et de l'insolvabilité transnationale. Il devrait paraître dans les premiers mois de 1999.

13. Les publications de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer ont principalement pour objet de diffuser des informations sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, traité concernant tous les aspects des affaires maritimes, ainsi que sur les événements importants récents relatifs au droit de la mer et sur la pratique des États en la matière. Un volume contenant les textes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention ainsi qu'un

index général relatif aux deux textes a été publié en anglais en 1998[9]. La Division a également publié trois numéros du *Bulletin du droit de la mer* sur l'actualité dans le domaine du droit de la mer. Un ouvrage intitulé *The Law of the Sea – A select Bibliography – 1997*[10] a été publié récemment. Un ouvrage intitulé *International Fisheries Instruments with Index*, élaboré par la Division en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture devrait être publié plus tard dans l'année. La Division a sorti trois numéros de la Circulaire d'information sur le droit de la mer, qui donne des informations, notamment, sur les faits nouveaux relatifs à l'application de la Convention.

B. Diffusion par les moyens électroniques d'informations concernant les activités des Nations Unies dans le domaine du droit international

14. On peut avoir accès à des informions concernant les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du droit international à partir de la page d'accueil de l'Organisation sur les pages consacrées au droit international (http://www.un.org/law). On y trouve notamment des renseignements sur la codification, le développement et la promotion du droit international, le droit commercial international, le droit de la mer, les traités, le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, la Cour pénale internationale, la Commission du droit international et le Tribunal criminel international pour le Rwanda. Il appartient aux différents services du Bureau des affaires juridiques d'alimenter leurs pages respectives. Les renseignements sont généralement affichés d'abord en anglais, mais sur certaines pages ils le sont aussi dans une ou plusieurs des autres langues officielles de l'Organisation. Une section spéciale du guide en ligne intitulé *United Nations Documentation: Research Guide*, donnant la référence des documents relatifs au droit international (http://www.un.org/Depts/dhl/resguide/specil.htm) a récemment été ajoutée.

15. Le site de la Commission du droit international (http://www.un.org/law/ilc/index.htm) a récemment été créé pour diffuser des informations sur les activités de la Commission auprès d'un public aussi large que possible par les moyens électroniques. On y trouve des informations sur la cinquantième session de la Commission, une présentation de la Commission, y compris un bref résumé historique, des informations sur la composition de la Commission ainsi que sur les travaux de ses quarante-huitième, quarante-neuvième et cinquantième sessions, un examen de son programme de travail, le texte en ligne de certains de ses rapports ainsi que de divers instruments qu'elle a adoptés ou qui l'ont été sur la base de ses travaux et une version en ligne du guide intitulé *Analytical Guide to the Work of International Law Commission*.

16. Des informations concernant la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour criminelle internationale, tenue à Rome (Italie) du 15 juin au 17 juillet 1998, ont été affichées sur l'Internet sur le site de la Cour pénale internationale (http://www.un.org/icc/), ouvert par le Département de l'information en collaboration avec la Division de la codification. On y trouve des informations générales sur la Conférence, des informations pour les participants et les médias, le programme journalier de la Conférence, le texte *in extenso* de certaines interventions et déclarations faites à la Conférence, des communiqués de presse, des renvois au texte intégral d'un choix de documents, un assortiment de photographies, et des renvois audio à un choix de déclarations et d'interventions. On y trouve aussi le texte intégral du Statut de la Cour pénale internationale.

17. Sur le site du Tribunal criminel international pour le Rwanda (http://www.ictr.org) on trouve, notamment, les résolutions du Conseil de sécurité sur la question, le Statut du Tribunal, le Règlement de procédure et de preuve du Tribunal, les actes d'accusation et les confirmations des actes d'accusation et les mandats d'arrêt, des comptes rendus d'audiences, les arrêts, jugements, décisions et ordonnances des chambres et des résumés des affaires. Des informations complètes concernant les verdicts du Tribunal relatifs au crime de génocide ont récemment été ajoutées sur le site. Un site miroir (http://www.un.org/ictr), situé à New York, a été ouvert.

18. En 1998, la Cour internationale de Justice a créé son propre site sur l'Internet (http://www.icj-cij.org). On y trouve des informations générales sur la Cour, notamment le nom des juges, les instruments constitutifs de la Cour et la liste des affaires dont elle est actuellement saisie. Le texte intégral des décisions de la Cour, de ses avis consultatifs et de ses ordonnances, ainsi que les pièces de la procédure écrite, s'y trouvent aussi.

19. Le site de la codification, du développement et de la promotion du droit international (http://www.un.org/law/lindex.htm) est alimenté par la Division de la codification. Il a pour objet de fournir de façon régulière des informations courantes concernant le développement du droit international public. Il contient actuellement des informations sur les activités de la Sixième Commission de l'Assemblée générale, le Comité spécial créé par la résolution 51/210 du 17 décembre 1996 de l'Assemblée générale, le Comité spécial de

la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour criminelle internationale, tenue à Rome (Italie) du 15 juin au 17 juillet 1998, la Commission du droit international et la médiathèque de droit international. On y trouve aussi le texte intégral de la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation et de la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif.

20. Le site affecté au droit commercial international (http://www.un.or.at/uncitral/index.html) contient des informations sur la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI); la documentation pour les sessions de la Commission et de ses groupes de travail; la jurisprudence relative aux instruments de la CNUDCI; l'état des conventions; et les conventions, lois types et autres textes relatifs au droit commercial international.

21. Le site Web consacré aux océans et au droit de la mer (http://www.un.org/Depts/los) est tenu par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer conformément à la résolution 49/28 de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1994. Le site Web, qui s'est développé à partir du site Gopher créé en 1995, contient la version électronique du texte intégral de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des accords connexes ainsi que des informations sur toutes sortes d'autres textes juridiques traitant des affaires maritimes, des ressources marines, du milieu marin et des institutions créées par la Convention. Le site a été enrichi cette année et met en lumière le rôle que joue la Convention pour assurer la gestion rationnelle des océans. L'intention est de faire comprendre au grand public l'impact que la Convention a sur sa vie quotidienne en montrant ses incidences dans des domaines aussi divers que la juridiction nationale sur les espaces maritimes, la navigation, l'utilisation durable des ressources des océans et la pollution marine.

22. La base de données de la Section des traités de l'Organisation des Nations Unies (http://www.un.org/Depts/Treaty) contient la version électronique des Traités multilatéraux pour lesquels le Secrétaire général exerce les fonctions de dépositaire et du *Recueil des Traités* des Nations Unies (voir le chapitre III ci-après).

23. Le site du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (http://www.un.org/icty/index.html) contient notamment des informations sur le Tribunal, les documents juridiques de base du Tribunal et ceux concernant les affaires dont ce dernier est saisi, des renseignements sur les publications, ainsi que des nouvelles et des communiqués de presse.

24. La Division de la codification a créé en 1997 une médiathèque, sous les auspices du Comité consultatif du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et de la vulgarisation du droit international. L'objectif est d'aider les États, en particulier les États en développement, et leurs établissements d'enseignement, en préparant des cassettes audio ou vidéo sur divers sujets concernant le droit international et en les mettant à leur disposition. L'audiovisuel offre un moyen avantageux de diffuser dans le monde entier des informations concernant le droit international. La Division de la codification, qui gère la médiathèque, recueille les cassettes qui lui sont fournies par des associations juridiques internationales ainsi que par des organismes des Nations Unies. Elle en contrôle la qualité, établit un fichier par sujets, et prêtera les cassettes, sur demande, aux gouvernements et aux établissements d'enseignement. La médiathèque contient également une collection d'enregistrements réalisés lors de conférences de droit international et collaborera avec des universités et des professeurs de droit pour enregistrer des cours ou des conférences portant sur certains sujets; ces enregistrements feront partie de ses collections. La médiathèque n'a pas de fonds de fonctionnement et doit compter sur les contributions volontaires. Pour le moment, elle a des cassettes sur les sujets suivants : l'Organisation des Nations Unies (général); la Cour internationale de Justice; la Commission du droit international; la Commission spéciale des Nations Unies sur l'Iraq (UNSCOM); les sanctions contre l'Iraq; le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; le Conseiller juridique des Nations Unies; les activités de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies; le neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants; le droit international (général); les droits de l'homme; le droit international humanitaire; le droit de la mer; et les séries d'études sur le droit international public de la faculté de droit de l'Université Seton Hall.

25. La Division de la codification continue de contribuer au réseau mondial d'informations juridiques (GLIN). Le GLIN est une base de données informatisée non commerciale concernant les législations et réglementations nationales, qui est établie et coordonnée par la section «Droit» de la Bibliothèque du Congrès des États-Unis. Un échantillonnage de résumés d'avis juridiques publiés dans l'*Annuaire juridique des Nations Unies* a été soumis au GLIN, et d'autres résumés seront établis pour inclusion dans la base de données. Le réseau contient des informations émanant de plus de 40 pays des Amériques, d'Europe, d'Afrique et d'Asie, auxquels viennent s'ajouter régulièrement d'autres pays. À l'heure

actuelle, cette base de données comprend principalement des textes législatifs ou réglementaires nationaux, dont les plus anciens remontent à 1976. La base de données, à laquelle les pays qui y contribuent peuvent accéder par l'intermédiaire d'Internet en utilisant un mot de passe, est constituée de résumés de textes juridiques rédigés en anglais, dans lesquels on peut effectuer des recherches, et du texte intégral de certaines lois dans la langue d'origine. Les membres des missions permanentes et du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies peuvent consulter le GLIN à partir de terminaux situés à la Bibliothèque Dag Hammarksjöld.

III. La collection de Traités des Nations Unies : la nouvelle base de données

26. En application de la résolution 51/158 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1996, la Section des traités de l'Organisation des Nations Unies a commencé des travaux en vue de la création d'une nouvelle base de données/d'un nouveau système d'acheminement du travail pour la Section. Le principal objectif était d'accélérer considérablement l'analyse, l'examen, l'entrée et le traitement des données relatives aux traités, ainsi que leur publication, en ayant au maximum recours aux nouvelles technologies. Le système proposé devait permettre de ne plus avoir à entrer, de nombreuses fois, les mêmes données pour les différentes publications de la Section et à refaire à chaque fois les mêmes vérifications, et ce sans rien perdre en rigueur. Ce système électronique, conçu spécialement pour la Section des traités, devrait permettre d'éliminer rapidement l'arriéré accumulé depuis des années dans la production des publications de la Section, en particulier le *Recueil des Traités des Nations Unies* et l'*Index cumulatif du Recueil des Traités*. En outre, la nouvelle base de données proposée aiderait à entrer plus rapidement l'information sur le site Internet consacré à la collection de traités des Nations Unies et à rendre ce site plus facile à consulter par les utilisateurs, dont le nombre ne fait que croître. Cela contribuerait considérablement à la réalisation des objectifs de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies. Les travaux ont commencé en août 1997, et l'on pensait alors qu'ils seraient achevés en février/mars 1998. Ils ont toutefois pris du retard, et ce principalement pour deux raisons : a) la complexité des difficultés techniques auxquelles on s'est heurté et pour lesquelles il a fallu trouver des solutions nouvelles; b) le fait que les ressources, notamment financières, dont il aurait fallu disposer pour achever les travaux à temps étaient beaucoup plus importantes qu'on ne l'avait initialement prévu.

27. Les travaux ont été terminés le 9 août 1998. La Section des traités dispose maintenant d'un système qui lui permettra de scanner tous les documents qu'elle recevra (traités, ratifications, réserves, déclarations, etc.) afin d'en établir la version électronique – image numérisée ou fichier texte – et de les archiver dans la base de données. Dès réception d'un document, elle décidera, en fonction essentiellement de la qualité du document, s'il convient d'en tirer une image numérisée ou un fichier texte. Les documents en anglais et en français seront, dans la plupart des cas, archivés sous forme de fichiers texte, ce qui permettra la recherche en texte intégral, notamment via Internet. La Section des traités possède les capacités techniques voulues pour utiliser les deux méthodes. La nouvelle base de données est également équipée pour traiter les documents soumis sous forme électronique, par exemple sur disquette ou par courrier électronique, et il est fortement recommandé de soumettre les documents sous forme électronique conformément aux directives qui seront établies par la Section. Des économies importantes, en temps, en personnel et en ressources financières, pourront ainsi être réalisées.

28. Dans la majorité des cas, l'analyse des documents reçus, la vérification des informations qu'ils contiennent et l'entrée des données auront lieu simultanément. Dès les formalités d'enregistrement accomplies, y compris les vérifications juridiques nécessaires, la Section pourra mettre les traités enregistrés sur Internet en version originale. Il faudra cependant plus de temps pour que les traductions puissent être diffusées sur Internet. Il a été demandé à la Division de traduction et d'édition de faire paraître les traductions plus rapidement que ce n'est le cas actuellement.

29. Une fois qu'il aura été procédé aux vérifications juridiques nécessaires et que les données auront été entrées, la base de données permettra de réaliser la plupart des produits de la Section avec un minimum d'intervention de la part des fonctionnaires. Il n'y aura plus besoin, comme on le fait actuellement, d'entrer à chaque fois les mêmes données pour les différentes publications de la Section et de procéder à chaque fois aux mêmes vérifications. Une fois que l'information aura été analysée, vérifiée et saisie, elle ira automatiquement aux différentes publications. La base de données sera utilisée pour produire :

a) Toutes les notifications dépositaires de routine (mais celles qui nécessitent une analyse juridique détaillée ou qui doivent être traduites continueront d'être traitées comme par le passé);

b) Les facsimilés adressés à d'autres organes internationaux pour information;

c) Les entrées dans le *Daily Journal*;

d) Les *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, publication connue dans la Section sous le nom de «bible». Les entrées dans la «bible» seront produites automatiquement, si ce n'est dans le cas de certains textes – réserves, déclarations, etc. – pour lesquels un traitement supplémentaire est nécessaire. La «bible» peut être consultée sur Internet et sera quotidiennement mise à jour. Elle sera également présentée d'une façon qui la rende plus accessible qu'actuellement aux utilisateurs;

e) Le *Relevé mensuel des Traités*. Ce document peut déjà être produit automatiquement au moyen de la nouvelle base de données, et il sera mis à jour chaque mois;

f) Les certificats d'enregistrement;

g) L'*Index cumulatif du Recueil des Traités*. Ce document peut déjà être produit au moyen de la nouvelle base de données exploitée sur ordinateur individuel et paraîtra au même rythme que le *Recueil des Traités des Nations Unies*;

h) Le *Recueil des Traités des Nations Unies*. Ce document sera désormais en grande partie produit au moyen de la nouvelle base de données, mais le processus ne sera pas intégralement automatisé. La production du *Recueil des Traités* en utilisant la base de données est un aspect du projet qui a présenté des problèmes particulièrement difficiles à résoudre. La publication assistée par ordinateur doit encore être améliorée, mais lorsque le programme aura été mené à bien comme prévu, l'Organisation sera en mesure d'économiser des sommes importantes qu'elle dépense actuellement pour la composition. Des négociations sont en cours avec l'actuel compositeur en vue d'obtenir sur disquettes les volumes déjà composés, ce qui permettrait à la Section de les mettre plus rapidement sur Internet. Actuellement, la Section produit en moyenne chaque mois 12 volumes, sur support papier, du *Recueil des Traités*.

30. La phase suivante du programme permettra à la Section de mettre sur Internet les notifications dépositaires et les entrées dans le Journal; ces informations pourront ainsi être très rapidement portées à l'attention des États Membres et autres intéressés. On espère également mettre sur Internet une bonne partie des informations, accumulées au cours des 50 dernières années, qui se trouvent dans la base de données, une fois qu'elles auront été dûment vérifiées et indexées. Le *Relevé mensuel des traités* et l'*Index cumulatif du Recueil des Traités* pourraient aussi être mis à la disposition du public sur CD-ROM et sur Internet. Il faudrait cependant, pour ce faire, que de nouvelles améliorations soient apportées au logiciel de gestion de la base de données.

31. Le logiciel de gestion de la nouvelle base de données, bien qu'il soit pratiquement au point, nécessitera une maintenance continue et de nouvelles améliorations (certains aspects ont déjà été évoqués plus haut). Les données précédemment stockées sur le gros ordinateur, lequel avait déjà commencé à poser périodiquement des problèmes et n'était, de toutes façons, pas prêt pour le passage à l'an 2000, ont été transférées dans la nouvelle base de données, mais elles ont sérieusement besoin d'être actualisées. (Certains des programmes du gros ordinateur, introduits en 1973, étaient écrits dans des langages informatiques qui ne sont plus utilisés de nos jours.) Ces tâches étaient prévues dans le budget. Les utilisateurs réguliers des produits de la Section des traités ont exprimé l'espoir qu'elles seraient bientôt achevées, et ont, par exemple, insisté sur la nécessité de mieux présenter la «bible» sur Internet. Ces améliorations sont indispensables si l'on veut que les services fournis par la Section continuent d'être utiles et appréciés. Un nouveau contrat sera conclu pour assurer la maintenance et l'amélioration de la nouvelle base de données, de même que l'appui technique nécessaire à cet effet.

32. La Section des traités va être totalement réorganisée pour travailler avec la nouvelle base de données. Ses deux principales fonctions seront, d'une part, l'analyse, l'examen et l'entrée des données, y compris leur analyse d'un point de vue juridique, et, d'autre part, leur publication. Le personnel devra être réaffecté pour remplir ces deux grandes fonctions. Il est progressivement formé à l'utilisation de la nouvelle base de données. Certains fonctionnaires de la Section recevront une formation spécialisée concernant certaines fonctions cruciales du nouveau système. Le personnel a la possibilité d'acquérir ainsi de nouvelles compétences enrichissantes. Bien qu'on ne prévoie pas de compressions d'effectifs, du moins à court terme, en raison de l'arriéré accumulé, le passage à la publication assistée par ordinateur individuel pour le *Recueil des Traités des Nations Unies* devrait permettre de réaliser d'importantes économies, en particulier au niveau de la composition. Des économies au niveau des dépenses de personnel seront réalisées à moyen terme.

33. On espère que la nouvelle base de données sera officiellement mise en service en novembre 1998. Il serait aussi possible d'organiser à l'intention du personnel de la Section des traités, pris par petits groupes, des réunions d'information concernant les utilisations du nouveau système et les avantages à en attendre.

Notes

[1] Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.V.3.

[2] ST/LEG/SER.F/1/Add.1 – publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.V.7.

[3] ST/LEG/SER.F/1 – publication des Nations Unies, numéro de vente : F.92.V.5.

[4] Publication des Nations Unies, numéro de vente : E/F.98.V.5.

[5] Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.V.10.

[6] Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.V.6.

[7] Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.V.7.

[8] A/CN.9/SER.C/ABSTRACTS 17, 18 et 19.

[9] Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.V.10.

[10] Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.V.6.